



... Les clés d'un parcours Immobilier réussi

Barème d'honoraires

BAREME D'HONORAIRES - Offres De Vente

Prix	Valeur
< 60 000,00 €	10 %
60 001,00 - 120 000,00 €	8 %
120 001,00 - 160 000,00 €	7 %
160 001,00 - 230 000,00 €	6 %
230 001,00 - 320 000,00 €	5.5 %
320 001,00 - 650 000,00 €	5 %
> 650 001,00 €	3.5 %

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs MAXIMUMS pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs indiquées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consentie par le mandant.

Pour la vente :

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Pour la location :

Honoraires à la charge soit du locataire soit à la charge du propriétaire est égale à un mois de loyer hors charges.

La somme peut être répartie à la moitié au propriétaire et l'autre moitié au propriétaire bailleur.